

Les **Auxiliaires**
des **Aveugles**



LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

Association reconnue d'utilité publique

(Décret du 26 mars 1974)

DELEGATION DE LYON

Adresse postale : 33, rue Bossuet - 69006 LYON

Tél : 04 78 52 89 38

Mail : auxiliaires.lyon@wanadoo.fr

www.lesauxiliairesdelyon.fr

Lorsque vous rencontrez un déficient visuel ... quelques conseils pratiques :

1. **Quand vous entrez dans une pièce** où se trouve un aveugle, parlez, ne serait-ce qu'un mot, présentez-vous et prévenez-le quand vous sortez.
2. **Ne parlez jamais à un aveugle par l'intermédiaire d'une tierce personne**, si vous pouvez lui parler librement. Faites-le normalement, et assurez-vous qu'il sait que vous vous adressez à lui en l'appelant par son nom, en touchant son bras, ou de toute autre façon.
3. **Ne modifiez pas votre manière de vous exprimer** pour éviter certains mots ou expressions, tels que " aveugle " et " voir ". En général, un aveugle n'est pas sensibilisé si l'on emploie des locutions de ce genre.
4. **Quand vous rencontrez un aveugle**, offre-lui de l'accompagner (éviter de dire " de l'aider ", ce terme lui rappelant trop qu'il est handicapé), mais n'insistez pas s'il vous dit qu'il peut vous suivre et faire les mêmes mouvements que vous, ce qui lui est impossible si vous tenez son bras et le poussez en avant de vous.
5. **Quand vous franchissez une rue avec un aveugle**, marquez un léger temps d'arrêt au bord du trottoir, à moins qu'il ne préfère qu'on l'avertisse par une pression du bras.
6. **Abordez les trottoirs de face et non de biais**, de même pour les escaliers ou trottoirs roulants. Ne le quittez que lorsque vous êtes tous deux sains et saufs de l'autre côté, et franchissez avec lui les obstacles éventuels (travaux, bicyclettes, motos, etc ...). Si vous êtes pressé, demandez à quelqu'un de vous remplacer auprès de lui, ou indiquez-lui succinctement les embûches qu'il risque de trouver sur son chemin.
7. **Pour indiquer un siège à un aveugle**, placez sa main sur le dossier ou sur le bras, il s'assoira ensuite tout seul.
8. **Pour monter en voiture**, placez la main du non-voyant sur la poignée de la porte, ou, si elle est ouverte, sur le toit du véhicule, et dites-lui si l'avant de celui-ci se trouve à sa droite ou à sa gauche, il se mettra ensuite en place tout seul.
9. **Pour monter dans un bus avec un aveugle**, précédez-le d'un pas et prenez sa main pour qu'il puisse vous suivre. A l'intérieur, placez sa main sur une barre d'appui qui lui permettra de s'immobiliser.
10. **Pour monter un escalier ordinaire**, placez sa main sur la rampe, au début des marches. S'il s'agit d'un escalier mécanique, dites-lui s'il monte ou s'il descend, puis placez sa main sur la main courante au moment où il va s'engager.

11. **Pour franchir des tourniquets**, s'il préfère vous précéder, placez sa main sur le bord d'un des panneaux tournants pour qu'il se rende compte de la dimension du compartiment et en suive le mouvement.
S'il aime mieux vous suivre, dites-lui quand vous entrez pour qu'il lâche votre bras et entre dans le compartiment suivant, mais jamais dans le même que vous.
12. **Si vous faites, pour un aveugle, de la monnaie en billets de différentes valeurs**, tendez-lui séparément les billets de chaque valeur en les identifiant chaque fois. Il peut lui-même distinguer les pièces de monnaie.
13. **Si un aveugle vous demande une direction à suivre**, indiquez-lui, aussi précisément que possible, la distance à parcourir, s'il doit tourner à gauche ou à droite, ou aller tout droit.
14. **Enfin, évitez surtout de lui témoigner de la pitié ou un empressement excessif en l'accompagnant**, parlez-lui comme à tout le monde, aidez-le discrètement et n'insistez pas quand il vous dit qu'il n'a plus besoin de vous. Les aveugles ont tous une certaine fierté et se sentent humiliés quand on leur fait sentir qu'ils sont handicapés.
15. **Il faut que les portes et fenêtres soient ouvertes ou fermées, jamais entrouvertes.**

Sur notre site Internet, dans la rubrique de droite : "Conseils si vous rencontrez un aveugle", vous trouverez en tête de cette rubrique un guide vidéo qui vous permettra de vous familiariser avec la technique du guidage.

En conclusion, nous espérons qu'être Auxiliaire vous apportera beaucoup de satisfaction et que vous resterez longtemps actif dans l'association pour le plus grand bénéfice de nos adhérents déficients visuels.

Et n'oubliez pas que l'auxiliaire de l'association doit **toujours garder en tête notre triple règle d'or** :

- pas d'obligation de base : **chacun consacre le temps dont il dispose**,
- une **mission n'est jamais imposée**, elle est toujours proposée,
- seul **l'engagement** pris devient une **obligation**.

Les droits et devoirs des déficients visuels et des Auxiliaires sont définis dans la charte que vous avez signée.